



Rappel : Travaux / déclaration préalable

Il convient de déposer en mairie une demande de « Déclaration préalable de travaux » (DP) pour des chantiers de type : clôtures, installations de portail, façades, volets, murets, abris de jardin ...de fait, tout aménagement modifiant l'aspect initial de l'ensemble terrain-maison.

Le document cerfa N°13404*07 est téléchargeable sur internet et sur le site de la commune.

De même à la fin du chantier, la déclaration « d'achèvement de travaux » sera remise en mairie.



Opération « Nettoyons la nature »

La journée dédiée à cette opération, fixée initialement au samedi 20 mars prochain pour notre commune, est reportée au mois de mai 2021.

Une nouvelle date vous sera proposée le moment venu.



Benne des déchets verts

Cette benne est, comme son nom l'indique, réservée ... aux déchets verts.

Elle n'est pas destinée à recevoir les cendres qui, comme cela s'est produit encore récemment, peuvent donner lieu à départ de feu.